

REGLEMENT STANDARD DES MANIFESTATIONS DE ROULAGE LIBRE CIRCUIT

DEFINITION

Une manifestation de roulage libre peut être inscrite au calendrier de la FFSA mais n'est pas une compétition.

Une manifestation de roulage libre doit respecter en tout point les Règles Techniques et de Sécurité en vigueur.

Les sessions de roulage libres doivent se dérouler sous le contrôle d'un Directeur de Course.

Les voitures doivent satisfaire aux exigences de sécurité des contrôles techniques (éléments de sécurité spécifiques pour les voitures de compétition).

Aucun classement ne sera publié.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

Au minimum :

- un Directeur de Course
 - un Commissaire Technique
 - des Commissaires de Piste (sauf si le circuit dispose de feux commandés par le PC vidéo)

 - Nombre de postes de commissaires :
 - Nombre d'extincteurs par poste.....
 - Nombre de commissaires :
 - Nombre d'ambulance
 - Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?
 - Le circuit est/n'est pas équipé d'un centre médical permanent/non permanent.
 - Le circuit est/n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.
 - Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?
 - Si oui liste des extracteurs : Nom Prénom Licence n°

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard Circuits Asphalte.

ARTICLE 3. LICENCES & PILOTES ADMIS

3.1. LICENCES

Une manifestation de roulage libre est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence concurrent conducteur délivrée par la FFSA (minimum Régionale) ou d'un Titre de Participation (minimum TP Roulage Libre).

ARTICLE 4. VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures admises dans le cadre d'une manifestation de roulage libre sont :

- Soit des voitures à usage routier possédant un titre de circulation et ayant fait l'objet d'une homologation routière dans l'UE avec réception par type et en conformité avec celle-ci.
- Soit des voitures de type compétition, en complète conformité avec les prescriptions de sécurité exigées par la réglementation circuit de la FFSA.
- Soit des véhicules de série modifiés, ne répondant plus à la fiche de réception du véhicule.

Le propriétaire du véhicule est responsable de toute modification apportée au véhicule non portée à la connaissance du commissaire technique.

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Les participants doivent porter des vêtements de sécurité appropriés en fonction du type de voitures :

Voitures de série ou modifiés sans arceau :

- Casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique de la FFSA en vigueur. Un casque intégral avec visière est obligatoire pour les véhicules sans pare-brise.
- Cagoule norme FIA et sous-vêtements aux normes FIA : recommandés.
- Combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur : recommandée.
- Gants ininflammables : recommandés.

Voitures de compétition ou modifiées (arceau à minima) :

- Casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique de la FFSA en vigueur. Un casque intégral avec visière est obligatoire pour les véhicules sans pare-brise.
- Système RFT obligatoire pour les voitures à partir de 1977 et toutes voitures ouvertes.
- Cagoule norme FIA et sous-vêtements aux normes FIA : recommandés ;
- Combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur : obligatoire.
- Gants ininflammables : obligatoires.

ARTICLE 6. SITE & INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité Circuit, doivent être respectées.